EN VENTE, à la Librairie de LELIÈVRE, No 2[illegible], rue Royale, encoignure place St. Anne:
Dictionnaire d'histoire et de géographie, par Bouillet.
Lettres sur les révolutions du globe, par Bertrand.
Voyages nouveaux par terre et par mer, [illegible]
Histoire du Consulat [illegible]
[illegible]
L'abbé J. B. L.—Le Magnétisme et le Somnambulisme devant les corps savans, la cour de Rome, &c.
Défense théologique du Magnétisme.
[illegible]—L'Art de magnétiser.
Dupau—Lettres sur le Magnétisme.
Billot—Correspondance sur idem.
Somnologie magnétique, par Loisson de Guinaumont.
Livres élémentaires pour l'étude de la langue française, par Lévizac-Noël & Chapsal, Charles Martin, Poitevin, &c. &c. 14 juin

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

EN vente à cette librairie, les ouvrages suivants dont il ne reste que très peu d'exemplaires:
A. Dumas Mémoires d'un Médecin,
Comte de Monte Cristo,
Chevalier de Maison Rouge,
Dame de Monsoreau,
Trois Mousquetaires,
Vingt Ans Après,
Sylvandire,
Eugène Sue Martin l'Enfant Trouvé,
Le Juif Errant,
Les Mystères de Paris,
Mathilde.
F. Soulié Piquillo,
F. Soulié, Comtesse Mourion,
Thiers Histoire du Consulat et de l'Empire,
Clarisse Harlowe,
Constitution de l'Etat de la Louisiane,
Gayarré Histoire de la Louisiane,
Connaissances des temps pour 1847 et 1848
Magasin pittoresque de 1846,
Revue des familles de 1846,
Revue pittoresque de 1846,
Echo des feuilletons de 1846 et 1847,
Illustration de 1843 à 1847,
Pièces de théâtre, nouvelles et anciennes,
Collections complètes de la semaine littéraire depuis 1845 jusqu'à ce jour. 15 juin

L'ILLUSTRATION, Journal Universel, accompagné de gravures sur bois, paraissant tous les samedis depuis le 3 mars 1843. Abonnement—A Paris, 1er mars—Pour la Nouvelle Orléans le même prix pour la campagne même prix; les frais de port sont aux frais des abonnés. On ne peut souscrire pour moins d'une année.
Chaque numéro se compose de seize pages in fo., imprimées sur trois colonnes et présente la revue la plus complète qui existe de tout ce qui est digne de fixer l'attention publique dans les événements [illegible]
On souscrit à la Nouvelle-Orléans, chez VICTOR HEBERT, Agent, 149 rue de Chartres
N.B.—Les souscripteurs sont prévenus que les [illegible] de la cinquantaine commen[illegible] mars 1847, à Paris, viennent d'être reçus par le navire South Carolina, du Havre. 25 mai

HISTOIRE
Du Consulat et de l'Empire,
PAR M. A. THIERS.
La 7me livraison du Consulat et de l'Empire, contenant la fin du 6eme volume, est présentement en vente à la librairie de
VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

A. BARRAUD,
COIFFEUR-PARFUMEUR,
ENCOIGNURE ROYALE ET ORLEANS,

A l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs qu'il [illegible] sous peu de jours pour France, il vendra au prix coûtant et même au-dessous, les articles ci-dessous mentionnés et récemment reçus de Paris. Il recommande sa parfumerie [illegible] usage comme véritable de France, de la maison Monpelas et [illegible] fabrique aucunement en son établissement.

Nomenclature des Marchandises:
[illegible] pour dames et enfants, bonnets, cols, [illegible] brodés et unis, bas de [illegible] jarretières, ombrelles, cravaches, [illegible] pour bals, éventails, bijouterie, peignes, jai, écaille, buffle, &c.
Objets pour Hommes:
[illegible] 4 mai.

Portraits au Daguerreotype
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.
Les Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait [illegible]
[illegible]
E. WHITE & Co. Nouvelle Orléans.

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK, No 20, Rue du Cirque
No 111, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L'A GUILLEMAIN, Agent

J. H. SHOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
[illegible] Louisiane, Mobile, Alabama.

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison [illegible] se chargera de la gestion de tou[illegible] pour compte de propriétaires ab[illegible]
A. MICHOUD, Bureau 162, coin Ursulines et Levée

[illegible]

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.
PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes [illegible] pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et [illegible] pour quincailliers et pour échantillonner; [illegible] imprimer de toutes grandeurs; [illegible] les plus bas des manufactures.
A. GORDON, agent, 6, Front Levée.

AUX acheteurs de marchandises sèches [illegible]
DAMERON, THOMPSON & Co, 26, Chartres et 27, Douane.

200 barils de farine de la marque City Mills [illegible] par le steamer Hannibal, à [illegible] GERARD & FERRIER, 14, Conti.

[illegible] Havane, à vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, No 31, rue de la Commune

TABAC DE CUBE—Quelques balles, à vendre LABORDE & XIQUES, 31 rue de la Commune

PAPIER POUR CIGARETTES—5 balles de 15 rames, marque Las Parrillas, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31 rue de la Commune

SAVON WINCHESTER ET CHANDELLES—En débarquement du navire Waldeau, 25 caisses chandelles longues et courtes, de 6 et 8 à la livre—125 do de 60, 40 et 45 livres savon No 1—50 do 15 livres, marque Eagle, à vendre par J. F. BERCIER & CO, 54, Vieille Levée.

VIN MUSCAT—25 caisses, très supérieur, capsules et riches étiquettes, à vendre par J. F. BERCIER & CO, 54, Vieille Levée.

VIN DE MONTFERRAND—40 barriques bon ordinaire, en débarquement du navire Ferrière, à vendre par J. F. BERCIER & CO, 54, Vieille Levée. 2 juin

PRUNES—25 caisses [illegible] J. F. BERCIER & CO, 54, Vieille Levée.

FROMAGE—300 caisses en bon ordre, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

SUCRE DE LA HAVANE—60 caisses jaune, très [illegible] à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras

CAFE Havane—120 sacs en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

RIZ—10 tierçons, venant d'arriver de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

PATE ET GELEE de Goyave—3 barils, en petites boîtes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

TABAC DE CUBA—47 balles, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

Bottes, Souliers, Brodequins—112 caisses actuellement en débarquement du navire Damascus et Charles Carroll, à [illegible] C. W. DUNBAR, [illegible] Commune.

AMIDON—50 caisses amidon en débarquement et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis

REÇU par le navire Providence, de Marseille: 50 barriques vin Bergasse; 50 caisses vin Muscat; 25 barils amandes [illegible] L. LANATA, No 9, rue Jefferson

A VENDRE par le [illegible]

MAIRIE DE [illegible]

[illegible]

Article 3. Il est de plus ordonné que tout propriétaire, capitaine ou commandant d'un navire qui débarquera, ou laissera débarquer, dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, aucune personne affectée d'aucune maladie contagieuse ou pestilentielle, paiera une amende de cent piastres pour chaque personne ainsi affectée, qu'il aura débarquée ou laissé débarquer.
Article 4. Il est de plus ordonné qu'il sera du devoir de tous propriétaires, capitaines, maîtres ou commandants de navires arrivant de la mer et ayant à bord aucune maladie contagieuse ou pestilentielle, de jeter l'ancre ainsi qu'il est prescrit dans le 1er article de la présente ordonnance; et de notifier immédiatement le Maire de cette ville de ce fait; et le Maire notifiera immédiatement, le bureau de santé de l'arrivée d'aucun de ces navires; et il sera du devoir des dits membres dudit bureau de se rendre à bord de ce navire et d'examiner les personnes affectées, et de faire au Maire un rapport du résultat de leur examen. Et tout propriétaire, capitaine ou commandant de navire refusant ou négligeant de se conformer aux dispositions du présent article, paiera une amende de cent piastres.
Article 5. Il est de plus ordonné que toutes les fois qu'un navire ayant à bord aucune maladie contagieuse ou pestilentielle, sera ancré comme il est prescrit par la présente ordonnance, il ne sera permis à aucune personne de déplacer ledit navire, jusqu'à ce que le propriétaire, capitaine ou commandant dudit navire ait obtenu à cet effet, du Maire de cette ville, une permission écrite. Et il sera du devoir du Maire, avant de délivrer la susdite permission, de faire examiner ledit navire par le bureau de santé, et lorsque le bureau certifiera par écrit que toute maladie contagieuse ou pestilentielle a disparu dudit navire, alors il accordera la permission de déplacer ledit navire et de le faire aborder à l'un des wharfs; et toute personne qui déplacera ou essaiera de déplacer aucun navire ainsi qu'il est dit ci-dessus, paiera une amende de cent piastres.
Article 6. Il est de plus ordonné que les amendes imposées par cette ordonnance seront recouvrables par-devant tout tribunal compétent, au profit du bureau de santé.
Article 7. Il est de plus ordonné que l'imprimeur de ce Conseil imprimera mille exemplaires de cette ordonnance et les délivrera au Maire, qui est requis d'en transmettre deux cents aux pilotes de la Balise et des Passes, avec prière de les distribuer aux capitaines ou commandants de navires arrivant de la mer.
Art. 8. Il est de plus ordonné que toutes ordonnances contraires aux dispositions de la présente soient et demeurent rappelées.
(Signé) D. STICKNEY, Président.
Approuvé le 28 juin 1847,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
(Signé) A. MAZUREAU, Secrétaire.
30 juin.

Bureau pour la vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.
Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction. 9 fev

REÇU par le Genesee, de New York: un superbe assortiment de baleines, do do de peignes fins, do do de savons ordinaires, à vendre par O TALAMON, 44 rue de Chartres 29 mai

AVIS aux amateurs de pêche—Seines de toutes dimensions, à vendre par O TALAMON, 44 rue de Chartres 29 mai

EN débarquement du navire Créole de New York: Essence de Bergamotte, do de limon, do d'orange; Eau de fleurs d'oranger en estagnon; Eau de roses do. A vendre par BERTRAND & BISOS, Encoig. Bienville et Royale. 6 juin

AVIS. B. O. VIGNAUD a transporté son bureau au No 84, rue de Chartres, au premier. 31 mars

SUCRE—94 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

A VENDRE par le soussigné, un lot de belles peaux d'Ours, de Buffalo, et quelques peaux de cygne. VICT. MAIGNAN, No. 87, rue St. Louis. 25 mai

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES,
VIENT de recevoir par le navire Wheaton, du Havre 50 caisses veaux vernis de Nys, qu'il vendra à très bas prix. 29 mai

REÇU par le navire South Carolina, du Havre 12 balles cotonnade bleu[illegible] 2 caisses bretelles de toute qualité. 1 do de parfumeries assorties. 1 do éventails fins et ordinaires, à vendre par O TALAMON, 41 rue de Chartres 29 mai

A VENDRE par le soussigné, 150 belles peaux d'ours. VICTOR MAIGNAN, 87 rue St-Louis. 24 juin

INDIGO—4 surons Guatemala supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

Vieux vins fins en caisses.
EN magasin et à vendre par le soussigné 100 caisses Margaux, Graus, Larose et Lafitte 50 caisses vieux vin Chambertin. 50 do vieux vin blanc Hermitage. 45 do do Sauterne 1832. CHARLES DUFOUR, 11, Conti. 17juin

CIGARRES—En débarquement et à vendre par le soussigné, 100,000 CIGARES. CHS. DUFOUR, 11 rue Conti 11juin

Vins! Vins! Vins!
EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge supérieur, que l'on vendra très bon marché pris à bord, l'acheteur payant les droits et les dépenses. Ces vins sont de la marque F. Durand. H. DE GOER ET RIFFLARD, 21, Magazine. 21 mai

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par CRUZAT & PEYCHAUD, No 11 rue Royale 31 mars

CHAUX—Cargaison du brick Général Worth, 1,000 barils chaux de Thomaston, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, No 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité 7 juin

REÇU—par le navire Wabash, de New-York; 73 sacs poivre frais de Sumatra; 20 caisses cannelle, 300 livres clous de Girofle; 300 livres noix muscade, à vendre par H. LANATA, 9 & 10, rue Jefferson 7juin

BOUTEILLES A VIN—De la contenance de 32 onces, seul lot de cette dimension, arrivé par le navire Providence, 100 paniers de 100 bouteilles chaque. Aussi—En magasin, 50 paniers bouteilles de 36 onces, chacun de [illegible] 80 paniers idem de 30 onces, chacun de 100, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée 9juin

ECHARPES ROUGES—40 douzaines écharpes en soie rouge, convenables pour le marché mexicain, à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & Co, 25, Chartres 9 juin

1000 DAMES JEANNES de cinq gallons, en débarquement du navire Constantine, du Havre, et à vendre par D. LANATA, 9, rue Jefferson
N.B. En attendant l'arrivée du navire New-England, sous peu, 400 dames jeannes de 1 gallon, 400 de 2 gallons, et 300 de 3 gallons 4 juin

VIN DE St-Georges vieux, à vendre par S. TALAMON, 162, rue Royale. 29 mai

COGNAC PELLEVOISIN.—10 demi-pipes Cognac Pellevoisin, 4ème preuve. 5 quarts do do do dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 28, rue de la Douane. 28 av—1m

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval; une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; 2 wagons à quatre chevaux; le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Allegheny, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co, 150, rue Tchoupitoulas.

CAFE RIO—1,200 sacs café Rio, des Montagnes vertes, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoig. Magazine et Lafayette. 24 mai

WHISKEY—200 barils whiskey en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 14 mai

ARTICLES DIVERS—En débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge pour familles; 25 caisses vin muscat; 350 caisses vin Malaga; 10 caisses champignons; 35 barils vin blanc, à vendre par RAYMOND CARUZAC, 34, Vieille Levée 15 juin

A VENDRE. En débarquement du navire Mozart, venant de Marseille: 30 barriques vin, marque Bergasse, 70 paniers bouteilles, vides, 25 caisses [illegible], 5 balles bouchons [illegible] 30,000 chaque. E. BUDOUET, 3, Toulouse, entre Chartres et Levée 8juin

A vendre à des prix modérés les articles suivants [illegible]
21 av 46, [illegible] Conti et Vieille Levée

EAUX MINERALES GAZEUSES. ON trouvera [illegible] Eau de Vichy [illegible]

[illegible] A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EN conséquence de [illegible] qui précède, [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1847.
1er juillet—30 A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. TROIS,
Séance du 24 juin 1847.
RESOLU, que le recorder est et demeure autorisé à recevoir des soumissions cachetées jusqu'au premier août 1847, pour le pavage des trottoirs [illegible] en pierres sur le côté Sud de la rue de l'Esplanade, depuis la rue Casacalvo jusqu'à la rue Claiborne. Le contracteur devra fournir tous les matériaux, payables à six et douze mois de crédit.
Signé, P. SEUZENEAU, président.
Approuvé le 30 juin 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme,
1er juil A. MAZUREAU, secrétaire.

HOTEL DES CHENES VERTS
A BELOXI,
TENU PAR Mme PRADAT.
Le public est respectueusement informé que cet établissement si avantageusement et si favorablement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombreuses, ses jolis kiosques, ses appartements et salons grands et aérés, sa position tranquille &c, &c, que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.
Malgré les grandes améliorations faites auparavant, elles ont été poussées encore plus loin cette saison, et l'hôtel peut recevoir aujourd'hui 100 pensionnaires ou plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger, dans de jolies maisons séparées de l'hôtel.
La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans la pension. Mme Pradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que, poisson rouge, truites, [illegible], pompanos, maquereaux, crabes, chevrettes &c. &c. L'établissement possède un magnifique salon décoré dans le meilleur style, avec piano, orgue, &c, où l'on fait de la musique tous les soirs; ainsi que belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, toujours prêts à conduire les visiteurs voulant s'en servir. On peut faire des parties de chasses et d'huîtres, aux îles voisines; de bonnes voitures à bains commodes, pour dames et messieurs.
Outre ces divers amusements, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. Enfin elle peut assurer ses amis et le public en général, qu'elle n'a rien épargné pour rendre son établissement égal, si ce n'est supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.
Les personnes qui désireraient s'arrêter à l'hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux autres débarcadères, des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.
Les dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une expressément pour elles et leurs enfants, avec le privilège de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur maison.
L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas où quelqu'un des pensionnaires serait malade; les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.
Prix très modérés. 27 juin—3m.

SUCRE—50 boucauts sucre brut, 8 caisses sucre en pains, 25 barils do, 10 barils sucre en poudre, 10 caisses sucre blanc et jaune de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis. 1 juin

CAFE—300 sacs café du vert de Laguyra; 120 sacs café vert de Rio, 70 dito café du vert et blanc de la Havane, 35 dito Java supérieur, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis. 1 juin

CHANDELLES et SAVON—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 4, 5 et 6 à la livre—100 caisses chandelles adamantines, 4, 5 et 6 à la livre—100 caisses chandelles de suif, Winchester, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la livre—250 caisses savon de Winchester No 1, Jackson et Campbell, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis. 1juin

CIGARES—En débarquement du brick Prince de Joinville, 50 milliers Regalias, Cazadores et Millars—Et en magasin 200 milliers Regalias, Canones, Panetelas, Millars et autres, des marques les plus réputées, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St Louis 1er juin

BLANC DE BALEINE—200 caisses de New-Bedford, en débarquement, à vendre par MORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 24 juin

COTON A DRAPS—Reçu et à vendre, 200 balles assorties, à vendre à prix réduits par DE FOREST & Co, 80, Douane. 29juin

MACHINES à vapeur et Chaudières—Une bonne machine d'occasion, cylindre de 15 pouces, de 4 pieds de jeu, soupapes à coulisses, en bonne condition; aussi deux chaudières d'occasion, de 33 pouces de diamètre et de 28 pieds de longueur. S'adresser à EUGENE ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 24 juin

Habillements [illegible]
LOISON & SILVESTRE, 67 rue de Chartres, ont reçu dans le dernier envoi d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à bas prix, savoir: Bretagnes Napolitaines. [illegible] casimirs et alpacas, couleurs. Algériennes et basquettes en fil. Marseillaises et vestes orientales en fil. [illegible] alpaca et Tweed. Pantalons fil et mérinos, toutes les tailles, &c. Américaines en mérinos pour enfants de 4 à 6 ans. 26 mai

CHAPEAUX—4 caisses chapeaux de soie, style de Paris, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St-Louis 14 juin

HUILE—112 paniers, bouteilles de 24 onces, Piquot, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 14 juin

VIN DE MARSEILLE—25 barriques Bergasse, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 14 juin

EAU DE FLEURS D'ORANGER—25 caisses, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 14 juin

BOUCHONS—4 balles, de 25,000 chacune, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 14 juin

CHAMPAGNE—50 paniers, supérieur, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 14 juin

CHATEAU LAFFITE—15 caisses, 1re qualité, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 14 juin

VINS—100 barriques vin rouge, 37 do blanc, en débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 14 juin

CHAMPIGNONS—12 caisses et demi-caisses Truffes; 8 caisses sardines, 75 caisses [illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 14 juin

EAU DE VIE—144 quarts, Ph. Godard; 10 demi-pipes J. J. Dupuy; 3 do Castillon, 1825; 9 quarts do do; 2 demi-pipes Léger frères, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis 14 juin

DENIMS, étoffes rayées pour [illegible], et coutil, de diverses qualités, à vendre par DE FOREST & Co, 80, Douane 29 mai

AVIS—Le consignataire du navire anglais DANUBE, est par le présent notifié qu'il est prêt maintenant à recevoir son chargement, conformément à sa charte. McDOWELL & PECK, 80, Douane. 8 juin

VIN HAUT SAUTERNE—250 caisses vieux Haut Sauterne, bouteilles étiquetées, à vendre par D. LANATA, 9 rue Jefferson

CHAINES DE CABLE—Une chaîne qui a déjà servi, mesurant 30 brasses et de la dimension d'un pouce et un quart, est offerte en vente par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille-Levée. 10juin

VINAIGRE DE VIN BLANC—30 baril vinaigre de vin blanc, première qualité, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée 8avril

CAFE Havane—70 sacs café Havane, reçus par le St Mary, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 28 av

CIGARES DE LA HAVANE—110 milliers, régalias [illegible], à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée 20 av

DRAP ECARLATE—Cinq pièces drap français écarlate, de très belle qualité, à vendre positivement à très bas prix pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE, 67, rue de Chartres. 31 mai

SUCRE—450 caisses sucre blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier 31 mai

VIN importé directement [illegible] Montferrand, Haut Sauterne, Château [illegible], Lafite, Blancquefort, Vin en caisse—Eau de Vie, de Cognac à vendre par [illegible], Rue Royale No 116 21 mai

CAFE—100 sacs Havane en débarquement du brick T. Street, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier 29mai

SERRURES françaises—10 caisses serrures françaises, numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 20 mai

TOILE à voile de coton pour tentes et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis 20 mai

INDIGO de Guatemala—10 surons indigo de Guatemala, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis 22 mai

HUILE DE BALEINE—25 barils huile blanche, pour l'hiver, en débarquement et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

HUILE DE CACHALOT—15 barriques huile d'excellente qualité, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

HUILE DE GRAINE—30 barils à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

BLANC DE BALEINE—300 caisses d'excellentes qualités, de New-Bedford, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

VIN DE MARSEILLE—30 barriques vin rouge, en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CARUZAC, 34, Vieille Levée 16 juin

CORNICHONS—[illegible] RAYMOND CARUZAC [illegible]

[illegible]

Bureau No 1. [illegible] compagnie [illegible] Ferry, No 12, rue des Religieuses.—Inspecteurs: J. A. [illegible] Stansbury.—Greffiers: W. H. Rondeau; Geo. G. Kirk.
Bureau No 2. Café de Degrange, côté inférieur de la rue des Nayades, près de la station de char.—Inspecteurs: Alex. Walker; A. D. Gove; W. J. Andrews.—Greffiers: A. G. Phillips; Isaac Hart.
Bureau No 3. Case à pompe de la compagnie de l'Union, No 19, rue Tchoupitoulas. Inspecteurs: W. H. Haywood; W. H. Garland, [illegible] Diamond.—Greffiers: P. M. Tourné, H. Stanley.
Bureau No 4. Case de la compagnie de Jackson, No 10.—Inspecteurs: J. W. Breedlove, G. [illegible] J. D. Fuller.—Greffiers: Geo. Jaques, [illegible] Taylor.
Bureau No 5. Case de la compagnie du Mississipi, [illegible] J. S. Crockett.—Greffiers: W. F. Flower, Charles Cook.
Bureau No 6. Compagnie de [illegible] de la Louisiane, encoignure Carondelet et Perdido.—Inspecteurs: W. H. Hunt, H. F. [illegible], R. B. Sykes.—Greffiers: Tho. J. Burke, James G. Waddel.
Bureau No 7. Café de Meyer, encoignure Cirque et Julie.—Inspecteurs: G. W. Christy, J. W. Smith, Geo Patterson.—Greffiers: H. Peralta, Jos. Howell.
Bureau No 8, hôtel Conti.—Inspecteurs: Richard Hagan, Louis Le Blanc, Richard Richardson.—Greffiers: Ras. de Armas, Valcour Hartubaise.
Bureau No 9. Café de Cabrau, encoignure Bienville et Tréme, Inspecteurs: A. Lafferanderie, P. Shiels, A. Emmanuel.—Greffiers: J. B. Prieur, J. J. Gomez.
Bureau No 10. Café de la ville, encoignure Chartres et St Pierre.—Inspecteurs: Paul Pecquet, Nicolas Gurlie, Texier Dupaty.—Greffiers: D. G. Nadaud, G. Jaquet.
Bureau No 11. Café de Saland, rue d'Orléans.—Inspecteurs: Justin Durel, J. H. Lambe, J. Norra.—Greffiers: Aug. Dejean, Aug. Lamothe.
Bureau No. 12. Bourse Trémé, encoignure Trémé et Orléans, Inspecteurs Ad. Lange, Frédérick Buisson, C. Ramos. Greffiers, John B. Wiltz, Chs Calongne.
Bureau No. 13.—Case à Pompe rue de l'Hôpital entre Royale et Bourbon. Inspecteurs: Jh. Gourdain, Louis Séré, Alex. Dorble. Greffiers: Chs. Morin, Gaston Bertus.
Bureau No. 14. Jardin Sans Souci, encoignure Chemin du Bayou et Villeré, Inspecteurs: Ad. Dupré, John Coulter, Victor Benit. Greffiers: Paul Théard, P. A. Roux.
Bureau No. 15. Au café de Paturau, encoignure Levée et Champs Elysées. Inspecteurs G. W. Lewis, J. L. Nicomède, Pierre Controtte. Greffiers: A. Abat, B. J. Lewis.
Bureau No. 16.—Au corps de Garde sur la propriété de M. Holland, chemin du Bayou. Inspecteurs: P. Macian, J. A. T. Bauduc, J. Salomon. Greffiers: J. Coquet, A. Pitard.
Bureau No. 17. Hôtel Washington, au lac Pontchartrain. Inspecteurs: S. H. Page, R. M. McGill, J. R. Erhart. Greffiers: Jno. Brasley, L. C Bell.
Bureau No. 18.—Café de [illegible] et Mayer, enc. Enghien et Victoire. Inspecteurs: G. Boyer, M. [illegible], F. Appleby. Greffiers: Théo. [illegible], J. Meyers.
Bureau No. 19.—A la Municipalité, encoignure Grande Hommes et Champs Elysées. Inspecteurs: C. W. Robinson, Ed. Hickey, Lange Crais. Greffiers: V. Mailloux, F. Newman Jr.
Bureau No. 20.—Café du Pilier Fort, rue de la Levée, près de la prison. Inspecteurs: L. Collens, D. T. Farrar, E. T. Flanders. Greffiers: J. R. Vienne, P. F. Nogues.
Bureau No. 21.—Café sur la Levée sur la propriété de M. Tremé, près de la raffinerie. Inspecteurs: H. Tremé, M. Andry, J. D. Farrar, Greffiers: B. Cornu, A. Tremé.
Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans 7 juin 1847. JOHN L. LEWIS, Shérif.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 30 juin 1847.
Les personnes dont les noms précèdent, sont invitées à passer au bureau de la Mairie pour être assermentées. A. D. CROSSMAN, Maire.

PIANOS.
LA MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, Rue Conti, No. 45, A l'honneur de prévenir leurs nombreux amis que l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de pianos de Paris; il se chargera des commandes concernant les instruments de musique. [illegible] pianos de Pleyel et d'Erard. [illegible]
LOCATION, ACCORDS ET REPARATION. 25 juin

HARPES.
281, Broadway, New-York.
J F BROWNE, fabricant et importateur, invite l'attention des admirateurs de ce délicieux instrument sur le choix de celles qu'il offre en vente [illegible]
J. F. BROWNE & Co, Londres et New-York, 1810 24 juin—1m

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c.—En débarquement du brick Mobile, et à vendre par Whittemore et Cutter, 8, Nile Levée. [illegible] barriques huile de blanc de baleine d'hiver 1re qualité, 100 caisses blanc de baleine, New-Bedford, 1re qualité, 447 caisses savon extra No 1, diverses marques, [illegible] 100 caisses morue blanche fraîche, en bon état. 200 demi et quarts de barils cranberries fraîches WHITTEMORE & CUTTER 6, Nile Levée.

EAU-DE-VIE DE COGNAC.—Vieille Eau-de-vie de cognac, de 1815 et 1825, marque [illegible], en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 22 mai

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente: 220 caisses sucre Havane, jaune et brun; 40 sacs café Havane; 100 m. cigares de la Havane, Régalias et Millar; 65 demi pipes vin de Catalogne; 30 barils vinaigre blanc; 20 barils vin d'Oporto; 9 do vin muscat; Aussi ayant droit au draw-back, et convenable pour le marché mexicain: 75 paniers liqueur, importés expressément pour le marché mexicain; 3 balles draps do do do; 1 caisse soieries, do do do; 1 do [illegible] do do do; 1 caisse coutellerie, do do do. HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée 8 juin

CONDUITE aux épaves du 1er district de la 2me Municipalité, encoignure des rues Robin et Annunciation: Une vache rouge, flancs blancs, le milieu de la queue blanc, petite marque blanche au front, même marque à la cuisse du derrière et aux épaules, petite coupure au dessous de l'oreille droite. Si elle n'est pas réclamée d'ici à samedi 10 courant, elle sera vendue par R. Karrison, encanteur spécial. P. VAN BEUREN, 1er lieut, garde de nuit. 3juil—3m10

CONDUITS aux épaves, 1er District, seconde municipalité, encoignure Robin et Annunciation. Un cheval gris de 14 1/2 mains, non ferré, crinière et queue longues, enflé sur le côté droit et l'épaule droite, point d'étampe apparente. Un cheval noir, de près de 16 mains, crinière et queue longues, non ferré, tache blanche sur chaque côté du cou, et sur le front; point d'étampe apparente. Une pouliche noire, de 6 à 7 mains, une étoile sur le front. Une JEUNE VACHE jaune, la croupe et les hanches tachetées de blanc, la corne droite [illegible] cassée, une marque sur la hanche gauche, [illegible] seule visible. Une vache jaune, face et ventre blancs, corne droite cassée, sans marque apparente. Une génisse rouge et blanche, jambes de derrière blanches, queue do, petites cornes, sans marque apparente. Si les dits animaux ne sont pas réclamés avant le 10 juillet 1847, ils seront vendus à l'encan le dit jour, par R. Kerrison, encanteur spécial. P. VAN BEUREN, 1er Lieut. Garde de nuit. 30juin

CONDUIT à la Geôle de Police de la Municipalité No Trois, l'esclave suivant: JOHN, griffe, se disant appartenir à M. P. [illegible] St Bernard. Il est âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, parlant français et anglais. Le propriétaire est requis de réclamer l'esclave au bureau du recorder, en se conformant à la loi. J. M. HERNANDEZ, Jr, 1er lieut. de la garde 30juin—3m

Manufacture de Peinture,
[illegible], rue du Canal.
LE soussigné étant sur le point de [illegible]
[illegible]

[illegible] JOHN L. LEWIS, 9 juil—3m20 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Oliver L. Patterson, décédé.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 383—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 juillet 1847, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nlle. Orléans, je procéderai le vendredi, 9 juillet 1847, à 4 heures P. M., sur les lieux, à l'encoignure des rues des Magasins et Julia, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication [illegible] de ferblanterie.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT [illegible]
[illegible]
LA MOITIE INDIVISE de cinq lots de terre, situés au faubourg Saulet, de cette ville, dans l'îlet [illegible] rues Tchoupitoulas, Benjamin, [illegible] et Saulet, désignés sous les numéros un, deux, trois, quatre et cinq, [illegible] M. Moellhausen, architecte [illegible]
Les dits lots de terre sont contigus et mesurent [illegible]
Conditions: — Comptant. JOHN L. LEWIS, 9 juillet Shérif de la Paroisse d'Orléans

Vente de syndic de propriétés de valeur situées au Texas.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,050—James Dunbar vs. ses créanciers et les créanciers de Dunbar & Co.—En vertu d'un ordre de vente en date du 24 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'adjudication des propriétés de valeur ci-après décrites, pour le compte des créanciers de [illegible] insolvables, le jeudi 22 juillet 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, sous la surveillance de [illegible], syndic, et à la folle enchère de H. W. Palfrey, lequel ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite, savoir: 1254 acres de terre, situées sur "[illegible] Creek," entre les rivières "Trinity" et "Neches" dans l'Etat du Texas, achetés par le dit insolvable, par acte passé pardevant J. B. Marks, le 19 mai 1837. 1536 acres de terre, situés près de "Soda Lake," à quinze milles à l'Ouest de la Louisiane, dans l'Etat du Texas, acquis par le dit Dunbar, par acte passé pardevant le dit notaire, le 26 mai 1837.
Conditions:—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en coupons endossés à satisfaction.
Les actes de vente seront passés pardevant G. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS, 8 juillet Shérif de la paroisse d'Orléans

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, fondée en 1839 par Madame Loiré,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
[illegible]
L'ARRIVÉE d'une maîtresse de Paris (par la Francis Depau) complète le personnel de l'établissement.
Ce personnel se compose ainsi qu'il suit: [illegible]
[illegible]

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme GRANET,
AUTREFOIS RUE BOURBON,
Actuellement rue de la Douane, No 86, entre Royale et Bourbon.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
[illegible]
Les leçons de danse sont données par Mme [illegible] 6 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme. P. AMPIN,
Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St. Louis.
PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.
MME. P. AMPIN a l'honneur d'annoncer aux parents qu'elle a agrandi le local de son institution et qu'elle peut porter le 15 courant le nombre de ses pensionnaires [illegible]
Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et les progrès des élèves, Mme P. Ampin s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.
L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues en anglais et en français. Il comprend la LECTURE, L'ECRITURE, la GRAMMAIRE, L'ARITHMETIQUE, la GEOGRAPHIE, l'HISTOIRE, la LITTERATURE, les ELEMENS des sciences qui conviennent aux Demoiselles, &c.
Mme P. Ampin se chargera elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux anciennes maîtresses [illegible] jeunes élèves.—Les cours plus avancés sont faits par MM. ORTON, professeur de langue et de littérature anglaise, P. Ampin [illegible] de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.
A ces différentes études sont jointes les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données par la direction spéciale de Mme. P. BOYER [illegible]
Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.
La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas non plus négligés et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.
Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfants par la directrice et les maîtresses qui la secondent particulièrement; et aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux enfants une bonne éducation et une instruction solide.
N. B.—Les jeunes personnes étrangères à l'institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que fait M. Ampin. [illegible] le complément d'une bonne instruction.

Institution Classique et Commerciale,
par
G. BOYER,
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.
L'INSTITUTION Boyer qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.
Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation complète, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles les plus élevées.
[illegible]
BRANCHES D'INSTRUCTION:—Langues anglaise, française, espagnole, et latine, [illegible] 10 oct

CHAUX, [illegible], &c.
[illegible] Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacola [illegible]
A vendre en quantités à la convenance [illegible] JOHN HAYMAN & Co, 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité

AUX [illegible]

[illegible]

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 877—Richard Purcell vs [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 26 de juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
La moitié d'un certain lot de terre, situé dans le faubourg Saulet, en cette ville, [illegible]
Conditions—comptant JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 737—[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible], je procéderai le samedi 10 de juillet, 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des esclaves [illegible]
GEORGE, nègre âgé d'environ 45 ans, et JEFFREY, nègre âgé d'environ 35 ans. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS, 9 juin Shérif de la paroisse d'Orléans.

DANS la Troisième Cour de Justice de Paix, pour la Paroisse d'Orléans—No. 3452—[illegible] contre C. C. Whitley—[illegible]
[illegible]

Succession de [illegible], décédée.
PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible]
JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

PAR F. BEULARD, Encanteur.
EN vertu d'un ordre de la [illegible]
[illegible]

[illegible]

COUR DU TROISIEME DISTRICT JUDICIAIRE de la Louisiane, pour la paroisse de Jefferson [illegible]
[illegible]

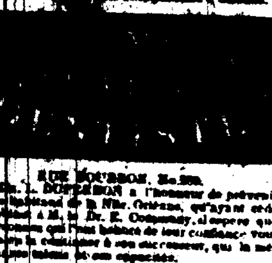

RUE BOURBON, No 299.
LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir le public [illegible] de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. COMMUNY, il espère que [illegible]

LE Dr. E. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,
PREVIENT le public qu'il tient son cabinet [illegible]

[illegible]

F. C. BARRIERE & CO.
[illegible]
No 20, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS
[illegible]

[illegible] J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

[illegible] AUGUSTE HOLMES [illegible]

VIN DE MARSEILLE—[illegible] AUGUSTE HOLMES, [illegible] rue St-Louis

VINAIGRE DE VIN BLANC—[illegible] AUGUSTE HOLMES [illegible]

[illegible]

OLIVES ET CAPRES [illegible]

[illegible]

[illegible] DE CE JOUR.
[illegible]
[illegible] Vieille Levée, un certain nombre de futailles [illegible] 8 juil—2

[illegible] vendredi 9 juillet, par [illegible] au Grand Bayou, sur l'habitation ci-devant de M. Allard, à [illegible] heures du matin, vingt VACHES créoles de [illegible] avec des veaux; aussi deux [illegible]
Les conditions seront connues au moment de la vente.
On prie aussi toutes les personnes qui ont des [illegible] de les retirer.

VENTES A L'ENCAN.

Propriété de grande valeur dans la 2e Municipalité.
PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu aux enchères pour cause de maladie, le samedi 17 juillet 1847, à midi, à la Bourse de Cité, d'après le plan qui est exposé: Une belle résidence, dans [illegible] les rues [illegible], Bagatelle, [illegible] et St Antoine, mesurant 120 pieds 3 pouces de face à la rue St Antoine, sur 123 pieds 10 pouces de profondeur, [illegible] ensemble une maison [illegible] bâtie à l'encoignure, composée de 4 chambres, galerie avec cuisine, potager, puits, jardin avec près de 130 arbres fruitiers, et autres améliorations.
Conditions—[illegible] comptant, balance à 6, 12, et 18 mois.
[illegible]
Les acheteurs sont invités à aller [illegible] cette propriété.

LOTS PROPRES A BATIR.
Dans la 1ère Municipalité.
[illegible], Encanteurs.
Bureau No 63, rue Magazine et Arcade de Banks.
SAMEDI 10 juillet, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, sans réserve, les propriétés ci après, situées dans la 1ère Municipalité, connues sous le nom de JARDIN DU TIVOLI, faisant face au Chemin du Bayou et s'étendant dans la profondeur jusqu'au canal Carondelet, comme suit:
1o. [illegible] terrains Nos 1 à 9, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues Derbigny, Hôpital et Roman.
2o Huit terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 12 dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Roman et Derbigny.
3o Trois terrains Nos 1, 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Roman et Derbigny.
4o Deux terrains No 7 et 8, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Roman et Prieur.
5o Dix-huit terrains No 1 à 18, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Dumaine et St-Philippe.
6o Neuf terrains, Nos 1, 2, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, St-Anne et Dumaine.
7o Dix terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Prieur et Johnson.
8o Sept terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Johnson et Prieur, [illegible]
9o Cinq terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5, faisant face au canal Carondelet, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet et les rues St. Pierre, Johnson et Prieur.
10o [illegible] Promenade Carondelet [illegible] Galvez et Saint Pierre, [illegible]
Toutes ces propriétés sont situées sur des terres hautes. Les améliorations qui se font avec tant de rapidité dans ce quartier, [illegible] attirer l'attention des capitalistes qui verront là une belle occasion [illegible]
Conditions—Un quart comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, [illegible]
Les acquéreurs devront [illegible]
N. B. Un plan des propriétés sera exposé au bureau des encanteurs, jusqu'à mercredi, 7 juillet, et après ce jour, à la Bourse St-Louis.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.
IL sera vendu lundi, 12 juillet 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, [illegible]
[illegible]
L'acte de vente par devant [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur.

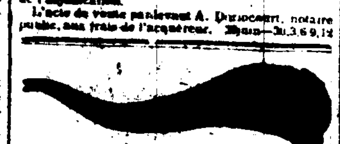

REÇU par le navire St. Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix, et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous.—Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No. 96. 2 avril

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises, reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.
Le même dépôt a reçu par le brick P. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne subiront point [illegible] pendant la saison des maladies.
12 juin J. E. SOUBRAN.

REÇU 2,000 Sangsues de la Havane, par le brick Adams Gray, à vendre à la pharmacie de DOMINIQUE CASTELNAU, [illegible]

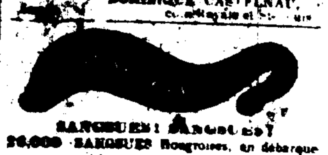

SANGSUES! SANGSUES!
26,000 SANGSUES Hongroises, en débarquement du navire Queen Victoria.
15,000 do par la barque Leda.
LE soussigné a maintenant dans son magasin un bel assortiment de SANGSUES, qu'il vendra, malgré leur rareté, à ses prix ordinaires, qui sont très modérés.
Les personnes qui ont besoin de SANGSUES HONGROISES garanties, ne peuvent, pour le moment, les trouver qu'à mon dépôt, 187, rue de Chartres. J. B. RUSCONI, No. 187, Chartres

LE soussigné prévient les capitaines de navires ainsi que les personnes allant en voyage, qu'il a [illegible] assortiment de conserves [illegible]
[illegible] Enc. Royale et Dumaine.

A VENDRE [illegible] J. F. BERCIER & Co., 54 Vieille Levée.

LES [illegible] de New-York, un assortiment de [illegible]
[illegible] E MASPEREAU & CO.

BUREAU DE PLACEMENT POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.
[illegible]
LE nouveau bureau de Placement établi par M. J. A. CASTEL [illegible]
[illegible]

[illegible] vendredi, à 10 heures [illegible] 28 juin

VAPEUR [illegible] DES E. U. CORA. [illegible] Plaquemines [illegible]
[illegible] F. W. CHERRY, 2 Tchoupitoulas.

POUR LA BALISE [illegible]

A ANVERS—Le joli brick [illegible] O'Donnell, capitaine E. Colombel, du port de quinze cents barils, ayant de bons aménagements pour passagers. Il est prêt à prendre la mer. S'adresser [illegible] à bord, ou à [illegible] 71, Vieille Levée.

[illegible] La goélette MARIA [illegible] Vieille Levée

POUR [illegible] d'environ [illegible] de tabac, balles [illegible]

POUR [illegible] La goélette [illegible] BERTRAND & BISOS, [illegible] Bienville.

POUR LA HAVANE.—(Partant [illegible])—Le brick paquebot fin voilier [illegible], capitaine Thompson, partira promptement. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements et des cabines fermant [illegible] s'adresser à W. H. SIMMONS, 44 Poydras, ou à THOMPSON & LAMPRE, 25 Vieille Levée. Les passagers sont priés de se trouver à bord avant 3 heures de l'après midi. 6 juil

POUR LA HAVANE—Le brick [illegible], capitaine Delvaille, est [illegible] recevoir son fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à W H SIMMONS, 44 Poydras 26 juin

POUR NEW-YORK.—Le brick HARRIET, capt. Walsh, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Triangle 2me Municipalité, ou à J. W. STANTON & Co, coin Magazine et Lafayette 8juil

POUR NEW-YORK.—Le brick [illegible], capitaine [illegible], ayant son chargement engagé partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à A. LABORE & Co, 71 Vieille Levée 7 juillet

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot CLIFTON, capitaine Ingersoll, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le Halle aux légumes, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co. 93 Magazine 7 juil

POUR NEW-YORK.—Passage seulement—Le paquebot UNION, capitaine Wixsey, ayant tout son chargement, prendra quelques passagers, dans ses belles cabines. S'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J W STANTON & Co, coin Magazine et Lafayette 6 juil

POUR NEW-YORK—[illegible] CHARLEMAGNE [illegible] J. W. STANTON & CO. coin Magazine et Lafayette 6 juil

POUR NEW-YORK—Le navire OSWEGO, capitaine Thomas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co, 93 Magazine

POUR NEW-YORK—Le brick GEORGIANA, capitaine [illegible], ayant la plus forte partie de sa cargaison [illegible] Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J W [illegible] Encoig. Magazine et Lafayette 14juin

POUR [illegible]—La barque MARTHA, capitaine [illegible] balles coton [illegible] Pour fret ou passage [illegible] L. H. GALE, 33, Commune 18juin

POUR LE HAVRE—Le navire SEVERN, capt. Myers, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, 33 Commune. 9 juil

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible], capitaine Hill, partira incessamment [illegible] JENKINS & TIGLER, 35, Commune 22 juin

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ESPINDOLA, capitaine [illegible], ayant la principale partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 35, Commune 9 juin

POUR LE HAVRE—Le navire français FERRIERE, capitaine A. Guerin, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord ou à JENKINS & TIGLER, 35, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire HENRY EWBANK, capt. [illegible], partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 9 juil

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier et de première classe NEW JERSEY, capitaine Harlow, partira [illegible] 7 juil

POUR LIVERPOOL—[illegible] KILBY, capt. Carter, [illegible] JENKINS [illegible] 30 juin

POUR LIVERPOOL—[illegible] LEONIDAS [illegible] 3 juillet

POUR LIVERPOOL—[illegible] L. H. GALE

POUR Liverpool.—Le navire de première classe COLUMBIA [illegible], ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira incessamment. Pour fret ou passage [illegible] L H GALE, 33, rue de la Commune 1er juillet

POUR LIVERPOOL—Le navire PHARSALIA, capitaine [illegible], partira incessamment. [illegible] 23 juin

POUR [illegible]—[illegible] balles de coton ou [illegible] 17 juin 35, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin marcheur MANCHESTER, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE 33 Commune 16 juin

POUR TRIESTE—La barque fin voilier et de 1ère classe CHESTER, capitaine Lander, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 33, rue de la Commune. 7 juil

POUR GENES—[illegible] Le navire EDWARD [illegible] partira sous peu de jours [illegible] JENKINS & TIGLER 16 juin

FOIN—300 balles, foin [illegible] en débarquement du navire [illegible] J W STANTON [illegible] Encoignure Magazine et Lafayette 16 juin

EAU DE VIE de la Rochelle [illegible] 5 demi-pipes Cognac [illegible] 16 quarts pipes do do. A vendre en débarquement du [illegible] J. & J. [illegible], 26 Conti 8 mai

DAME-JEANNES—1,000 dame-jeannes assorties, de 2 gallons, en débarquement du navire Talma, du Havre, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier.

VIN, [illegible] 24 demi barriques Haut Sauterne [illegible] Whiskey Monongahela [illegible] champagne; 100 demi caisses [illegible] vin de Graves, 30 do Médoc rouge [illegible] Château Lafitte; [illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St-Louis 24 juin

REÇU par le [illegible] 175 boîtes truffes de [illegible] 250 demi boîtes do [illegible] 120 boîtes bouteilles [illegible] 300 boîtes, demi et quarts [illegible] truffés [illegible] CHARLES DUFOUR, 11, Conti 17juin

OFFRE [illegible]
[illegible]

[illegible] DE BOTTES ET DE SOULIERS [illegible]
[illegible]